



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....32
 Pouvoirs.....09
 Excusés..... 02
 Absents..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 16 AVRIL 2026**

N°2026-04-06 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – VOTE DES TAUX 2026 DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le jeudi 16 avril 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 10 avril 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Excusées :

LENOURY Nadia
 ALTUNTAS Céline

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M. MILOTI Donni a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accuse de réception en préfecture
 093-219300464-20260416-2026-04-06-DE
 Date de télétransmission : 30/04/2026
 Date de réception préfecture : 30/04/2026

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération du 16 avril 2026 approuvant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2026 ;

Vu l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du 07 avril 2026 ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de 0,8% ;

Considérant que les délibérations sur les votes des taux de fiscalité directe locale doivent comporter le taux de la taxe d'habitation, même si celui-ci demeure inchangé par rapport aux années précédentes ;

Considérant que la totalisation du produit fiscal total prévisionnel pour 2026 de l'état 1259 correspondant au produit nécessaire à l'équilibre est estimée à 47 393 065€ dont 32.956.885€ soumis au vote des taux et 14 369 490€ de coefficient correcteur indépendant des taux votés ;

Considérant que la commune ne souhaite pas augmenter les taux de la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;

Considérant que la Commune ne souhaite pas augmenter le taux de majoration de la Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

- Article 1 : Fixe les taux d'imposition pour 2026 comme suit :
- Taxe d'habitation (TH) : 28,50% ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,46 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 32,03%.

- Article 2 : Fixe le taux de majoration de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (MTHS) à 20%.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260416-2026-04-06-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Annexe 1 : Etat 1259 de notification des produits prévisionnels 2026.
Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 16 avril 2026.

MILOTI Donni
Secrétaire de séance



Pour M. le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Kaïssa BOUDJEMAÏ



Date de publication : 30/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260416-2026-04-06-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026



COMMUNE : 046 LIVRY GARGAN
 ARRONDISSEMENT : 93 LE RAINCY
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C. DU RAINCY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 3 x taux TH vote 2026)	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	78 754 872	40,46	99,68	79 855 000	32 309 333	40,46	32 309 333	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	178 940	32,03	127,98	174 500	55 892	32,03	55 892	
Taxe d'habitation (TH)	2 381 310	28,50	64,25	2 076 000	591 660	28,50	591 660	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
				Total	32 956 885		66 690	
				Bases d'imposition effectives 2025	1 380 599		28,50	20,00
				Taux de référence de TH 2026	28,50		20,00	1 170 000
				Taux de MTHRS applicable en 2026	20,00		66 690	66 690
				Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH vote 2026)			66 690	33 023 575

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	8		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		9		
Taxe d'habitation (TH)	32 956 885			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		9 966		185 873	0	-5 706 431	14 369 490	8 858 898

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	33 023 575	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	8 858 898	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	41 882 473
---	------------	---	---	-----------	---	---	------------

À BOBIGNY
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC IANNUCCI

Le Maire
 Pierre Yves MARTIN




Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

Abusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260416-2026-04-06-86
 Date de télétransmission : 30/04/2026
 Date de réception en préfecture : 30/04/2026